

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/06/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de BOURGES
Le : 15/06/2023
Et
Publication ou notification du :
15/06/2023

L'an 2023, le 12 Juin à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/06/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/06/2023.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, FAILLOT Benoit, GRESSETTE Romain, RAYMOND Philippe, ROTINAT Julien

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DELAGE Elodie à M. FAILLOT Benoit

Absent(s) : M. PILORGET Franck

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL Angélique



12-2023 – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment pour les services techniques sur la parcelle ZE 28 appartenant à la commune, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis des 5 entreprises sollicitées, pour la réalisation d'un plan topographique. Les entreprises sont :

- SELARL Cabinet Denis Bodenez à Vierzon - 1080,00€ TTC
- Mr Gras Dominique à Bourges - 780.00€ TTC
- Expert Metric à Bourges - 1170.00€ TTC
- SARL J2DAO à Graçay - 660.00€ TTC
- Philippe Blanchais à Mehun-sur-Yèvre - 1140.00€ TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal choisi de faire appel au Cabinet Denis Bodenez, géomètre expert de Vierzon pour réaliser le plan topographique de la parcelle, sous réserve que les travaux soient réalisés avant le 15.07.2023.

Celui-ci permettant de :

Accusé de réception en préfecture
018-211801287-20230612-12-2023-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2023

- préciser le programme des travaux et aménagements à réaliser
- demander une étude de sol
- solliciter des subventions auprès des financeurs
- solliciter un architecte, maître d'oeuvre susceptible d'élaborer le projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/06/2023
Le Maire
Julien YVON



La secrétaire
MOREL Angélique

